

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOULOC**

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trente octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire.

Présents : S. TERRANCLE – R. PEROTIN – G. ESTAMPE - B. CEZERAC - J.P. ROUANET – A. BRAUD – J.J. FERRA – F. BENARROUS – L. CLEDE – Ch. CARLES –TEIG - P. BAQUE – L. GRATACOS– C. LEMAZURIER – K. IMPICCICHE – S. LANES – M. VICENTE – F. MAZET –S. BOYE - R. BERINGUIER - A. M. FERNEKESS – I. BARROSO – G. NAVLET

Absents excusés : M.H. CHEVALIER — J. LOO – A. CAZAJOU - P. GARLAND – M. CAMPAGNE

Procuration de M.H. CHEVALIER à R. PEROTIN

Procuration de M. CAMPAGNE à S. LANES

Procuration de A. CAZAJOU à C. LEMAZURIER

Procuration de J. LOO à J.P. ROUANET

Procuration de P. GARLAND à I. BARROSO

Secrétaire de séance : Madame Sabrina LANES a été nommée secrétaire de séance.

Sur demande du Maire et vote de l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents, la séance s'est déroulée à huis-clos pour des raisons de sécurité et de crise sanitaire (Art. L.2121-18 CGCT).

N°20/06/07

OBJET : Motion de soutien aux petits commerces

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République a décidé d'un re-confinement général afin de lutter contre la diffusion de la covid-19. **Cette décision est nécessaire.** Une ligne directrice a été précisée par le Gouvernement. Mais une iniquité de traitement dans le domaine du commerce est à déplorer.

À la suite des protestations des commerçants, monsieur le Premier Ministre a contraint à la fermeture les rayons non essentiels des supermarchés. Ces propositions sont des avancées mais insuffisantes pour nos commerces et entreprises de notre commune.

Nos petits commerces et artisans ont depuis le début du déconfinement appliqué avec rigueur les mesures sanitaires et gestes barrières imposés par le ministère de la santé. Nous ne comprenons pas qu'aujourd'hui, ils soient pénalisés de la sorte alors qu'il n'est nullement prouvé qu'ils favorisent la création de clusters.

Même si les décisions gouvernementales, régionales et départementales en matière de compensations financières dédommagent d'une partie des pertes, **elles sont loin de les compenser pleinement** et il n'en demeure pas moins que tous ne sont pas éligibles. Le risque de voir disparaître ce tissu économique est important ! Il est rappelé combien ce tissu est structurant pour notre ruralité.

Ces commerces dits « non-essentiels », qui **ont déjà subi de plein fouet le premier confinement**, réalisent une part conséquente de leur chiffre d'affaires durant la période qui précède les fêtes. **Ils ne sont pas en capacité de résister à une chute brutale**, persistante, de leur activité sans que soit mis en danger leur existence et en corollaire, de très nombreux emplois.

Par ailleurs, cela conduit nos concitoyens à se retrouver massivement dans les enseignes de la grande distribution alors même que l'on recherche sur le plan sanitaire à éviter les brassages de population. Enfin cela incite les consommateurs à procéder majoritairement à des achats en ligne auprès des géants du net.

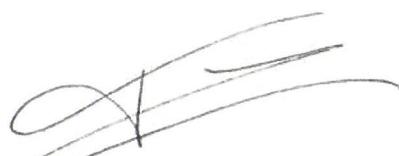
Pour ces raisons, le Conseil Municipal demande donc au Gouvernement de bien vouloir réexaminer cette situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

Fait à BOULOC, le 06 Novembre 2020

Le Maire,




Serge TERRANCLE